

DELIBERATION
REUNION DU 18 DECEMBRE 2007

Convocation du 13 décembre 2007

Affichage du 3 janvier 2008

L'an deux mil sept, le 18 décembre, à 20 h 45, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Pascale WATSON, Maire.

Etaient présents : Mmes BARTHELEMY, PICHOT, Mr TANTY, Adjointes,
Mmes BERNIER, CASSARD, MARTIN, Mrs BOUTIN, CHEVE, GUIBERT

Étaient absents excusés : Mrs BAËTE, LORIDAN, PITHOIS

Secrétaire de séance : A.M. CASSARD

Avant de débiter la séance, le maire demande au conseil de bien vouloir excuser Fabrice TANTY qui assiste à une réunion de la commission finances du RPI, et essaiera de rejoindre la séance plus tard. Elle ajoute qu'elle souhaite apporter des modifications à l'ordre du jour avec l'aval du conseil : le point 5 – Intégration linéaire de voirie est à retirer de l'ordre du jour, les éléments permettant de délibérer n'ayant pas été fournis par le Conseil Général. Par ailleurs, il convient de compléter le point 1 relatif aux décisions budgétaires avec l'intégration en investissement d'achats de moins de 500 euros. Autre point issu d'un entretien de ce jour, il conviendrait de délibérer pour autoriser une SARL à démarcher auprès des annonceurs du bulletin pour financer la création du plan de la commune.

Le procès verbal de la réunion du 30 novembre 2007 est adopté à l'unanimité, moins trois abstentions pour absence (I. MARTIN, A. BOUTIN, Claude GUIBERT).

Décision modificative budget Commune et achats de moins de 500 euros

Le maire précise qu'il convient de compléter, en section de fonctionnement, le chapitre 12 relatif aux charges de personnel pour un montant de 1.400 euros. La prévision de ce chapitre est faite de façon très ajustée, en fonction des simulations du logiciel pour les traitements. En l'occurrence, la commune a dû régler une prime complémentaire pour l'assurance du personnel sur l'exercice 2006, qui n'avait pas été estimée et qui provoque le déficit d'écriture du chapitre.

Il convient de compléter du montant correspondant, soit 1.400 euros, sur le compte 6455. L'équilibre est assuré en déduisant ce même montant d'un compte du chapitre 11 (61522).

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Par ailleurs, le maire rappelle que les travaux et achats présentant un caractère de durabilité peuvent être imputés en section d'investissement, s'ils font l'objet d'une délibération du conseil. Il s'agit aujourd'hui d'achats de matériels liés à la sécurité, à savoir la pose de miroirs rue Jean Moulin et rue du Puits (pour un montant de 259,08 €), la création de la chicane dans le passage entre la Conche et l'aire de loisirs (191,51 €), et l'achat du chariot pour les tables de la salle (263,08 €).

Le conseil, à l'unanimité, accepte d'intégrer ces achats en section d'investissement.

Demande de subvention au titre du fonds de péréquation

Le maire rappelle que, comme chaque année, la commune peut prétendre à une aide du Conseil Général au titre du fonds de péréquation. Elle expose qu'il s'agit, en fait, d'une aide de l'état redistribuée et allouée par le Département. Le plafond de subvention auquel la commune peut prétendre est de 16.000 euros, le taux serait de 30% cette année, sous réserve de confirmation du service.

Elle ajoute, pour information, que le règlement 2008 prévoit un plafond réévalué à 32.000 euros et un taux de 45%.

Le maire rappelle également que la commune peut demander le Fonds de Péréquation au titre des achats et travaux réalisés dans les syndicats, au prorata de la participation financière de la commune. Pour l'exercice 2007, le plafond de subvention est atteint avec les travaux du regroupement pédagogique, qui s'élèvent pour notre part à 16.024 euros.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour demander une subvention au titre du Fonds de Péréquation, sur la part communale des travaux effectués au R.P.I.

S.D.E. 28 - modification statutaire

Le maire rappelle que la commune adhère au SIE Auneau Maintenon qui, lui-même, a transféré la compétence électricité, au SDE 28. Elle expose que ce syndicat se voit conduit, aujourd'hui, à devoir diversifier ses activités. La simplification administrative mise en œuvre doit conduire à supprimer un niveau de structure.

La dissolution du syndicat départemental aurait transformé les syndicats primaires en syndicats mixtes, dont les limites de territoires se chevaucheraient. Il a donc été décidé de dissoudre les 5 syndicats primaires électriques, et de modifier les statuts du SDE 28 pour que les communes adhèrent directement à ce dernier. Le maire ajoute que l'actif et le passif du SIE seraient transférés, en toute propriété au SDE 28. C. GUIBERT énonce que c'est dommage, le SIE étant un syndicat avec de gros moyens financiers. C. PICHOT pense que c'est moins vrai depuis quelque temps.

Le maire expose qu'elle craint la complexité de gestion administrative d'un syndicat comprenant 310 adhérents, avec au minimum 1 délégué par tranche de 2000 habitants. Par ailleurs, le SDE reprend les compétences des syndicats primaires en tant que compétences optionnelles, en plus de ses compétences dites obligatoires. Cela pourrait signifier une participation des communes pour la maintenance du réseau d'éclairage public. Pour répondre à J.J. CHEVE, le maire expose qu'actuellement le syndicat intercommunal est financé par les redevances électriques. C.GUIBERT pense que la rédaction des nouveaux statuts est difficile à interpréter. La commune participait jusqu'à présent à hauteur de 50 % sur tous les travaux effectués. S'agira-t-il, dans l'avenir, d'une telle participation, ou d'une participation par tête d'habitant ?

Le maire ajoute que, de toute façon, le choix de la commune est limité, puisque nous devons passer par l'intermédiaire des syndicats électriques pour bénéficier de l'interface avec les fournisseurs d'énergie. Elle pense que dans le contexte de l'ouverture des marchés et de la complexité de la structure EDF Gaz de France, ce n'est pas négligeable.

I. MARTIN pense que cette question aurait mérité une analyse à l'échelle du département, et une prise en charge par les communautés de communes. P. WATSON répond qu'il faudrait pour cela que les communautés de communes aient cette compétence. I. MARTIN le regrette, et pense que la représentation des communes risque d'être impossible à gérer dans l'avenir.

Le maire lit ensuite aux conseillers des extraits des nouveaux statuts du SDE à adopter, notamment la compétence obligatoire et les compétences optionnelles. I. MARTIN exprime que le champ de compétences s'est beaucoup élargi.

J.J. CHEVE demande ce qui se passerait pour une commune qui refuserait d'adhérer au SDE. Le maire répond que cette commune devrait traiter directement pour toute question de distribution d'électricité.

C. GUIBERT exprime que cela paraît effectivement ingérable. Il pense qu'il faut un président très compétent à la tête du syndicat. Peut-être le SIE aurait-il eu une structure insuffisante par rapport à tous les nouveaux intervenants, notamment dans l'ouverture du marché au gaz. Il ajoute qu'il faut une bonne gestion des services, et des services proches de nous.

I. MARTIN pense que ce changement important peut être intéressant, si les services fournis sont bons.

J.J. CHEVE exprime que jusqu'à présent, il n'y avait pas de problème avec le SIE. C. PICHOT ajoute que le comité du SDE a fait l'éloge du SIE pour son travail sur l'éclairage public, et a déclaré vouloir continuer dans ce sens.

J.J. CHEVE dit qu'à JOUY la distribution est assurée par le Pays Chartrain. P. WATSON répond que les six syndicats adhérents sont actuellement en cours de dissolution.

C. GUIBERT demande si cette nouvelle organisation va faciliter les contacts avec G.D.F. pour la couverture complète de la commune.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la dissolution du SIE 28, et approuve l'adhésion de la commune au syndicat SDE28.

SAFER : déclaration d'aliéner

Le maire expose que la SAFER du Centre gère les échanges fonciers dans le domaine agricole. Elle peut intervenir auprès des collectivités, sur leur demande, pour les informer des ventes sur leur territoire.

Pour exemple, nous avons reçu les informations relatives aux ventes des deux terrains du bout de la rue de l'Avenir.

Le maire pense que ce genre d'informations est toujours intéressant pour la commune. On pourrait également déléguer à la communauté de communes la faculté de recevoir ces informations.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour que la commune reçoive les informations relatives aux ventes sur son territoire.

Autorisation de démarchage à personne extérieure

Le maire expose que Fabrice TANTY a eu, ce matin, un entretien avec une entreprise de communication, pour la réalisation d'un plan pour la commune. Il s'agit de la société CAURI COMMUNICATION de Maintenon, qui a réalisé les plans de chaque commune du canton, dans le cadre de sa préparation du bulletin cantonal.

F. TANTY a réussi à négocier la cession à titre gratuit du plan. En contrepartie, la société CAURI COMMUNICATION sollicite la possibilité de démarcher les annonceurs qui figurent régulièrement sur notre bulletin pour des encarts publicitaires. Le montant de ces encarts publicitaires est fixé par la SRAL Cauri Communication, et lui reste acquis.

J.J.CHEVE demande si cela ne présente pas un risque pour notre bulletin communal, si les annonceurs ne vont pas s'arrêter à une participation pour le plan. P. WATSON répond que la démarche n'est pas la même.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour autoriser la SARL CAURI Communication de Maintenon à prospecter des annonces publicitaires pour insertion sur le plan communal.

Comptes rendus commissions et syndicats

Commission des Fêtes : L'après-midi du Noël de la commune s'est bien déroulé, avec une forte affluence.

CDC

- réunion de la commission d'ouverture des plis pour la gendarmerie. Il existe un problème de financement. L'estimation des Domaines pour les locaux semble un peu basse (116 € le m²). J.J. CHEVE demande s'il est prévu une participation du département. P. WATSON répond négativement ; c'est l'aménageur qui réalise, qui loue les locaux, et la collectivité sous loue à la gendarmerie, avec un bail de 30 ans. Mais les recettes ne suffiraient pas à payer les emprunts.

- 03/12 : Conseil communautaire pour, notamment, délibérations liées à la reprise de la compétence Enfance : création de 6 postes d'animation ; choix de l'aménageur pour l'extension de la gendarmerie. C'est la société AUXIFIP qui a été retenue.
- 04/12 : Commission environnement pour mise au point des animations pour le 31 mai 2008 : pas de réponse encore des entreprises pour la réalisation et la pose des panneaux. Choix reporté à la prochaine réunion de janvier 2008
- 17/12 : Conseil communautaire pour transfert de personnel communal pour la reprise de compétence Enfance (conventions de mise à disposition pour les personnels et pour les locaux) ; création d'une régie pour les centres de loisirs et garderies périscolaires ; création de postes d'agents d'animation saisonniers ; Vote pour l'assurance statutaire ; vote du régime indemnitaire pour le personnel ; convention de mise à disposition de locaux pour le secrétariat ; avenant au contrat d'assurance Responsabilité Civile pour les A.P.I. ; fixation de la durée d'amortissement pour la salle omnisports (30 ans) ; Désignation des délégués au SCOT pour Villiers le Morhier ; fixation de tarifs pour les journées occasionnelles en garderie (5 € demi-journée).
- 05/12 : CLETC : pour établir une méthode de travail dans le cadre du transfert de charges de la compétence Enfance / jeunesse ; choix arrêtés: ne pas transférer l'immobilier, ni les charges de maintenance afférentes, prendre l'année N-1 en référence.

F. TANTY demande si l'école de musique de Maintenon sera transférée, dans ce cadre. Il se déclare surpris des tarifs (très) préférentiels pratiqués pour les communes de Maintenon et Pierres. P. WATSON répond que cela ne rentre pas dans le périscolaire. C. PICHOT pense que les maires des autres communes de la CdC devraient faire un courrier, et revendiquer l'esprit communautaire à ce sujet.

Commission des travaux :

- 12/12 : présentation du devis pour la réparation de la porte de la salle. Suite à la question de C. BERNIER, P. WATSON explique que pour le premier battant, c'était un accident lors de l'usage de la salle par une association. En revanche, pour le second battant, il s'agit d'une tentative d'effraction, et tout le système de fermeture a été abîmé. Le devis a été envoyé à l'assurance, mais pour réaliser ces travaux, considérant que le montant est supérieur à 4.000 euros HT, il faudra conduire une consultation. Elle ajoute que cet évènement a fait apparaître que les vitres de la salle polyvalente ne sont plus aux normes ; il faut envisager leur remplacement.

Par ailleurs il a été présenté les travaux à envisager pour 2008 sur les deux budgets, et pour lesquels il faut préparer les demandes de subventions en janvier 2008 : Travaux d'entrée de village (aménagement autour de la mare et sur l'aire de loisirs) qui peuvent prétendre à une aide du Conseil Général (FDAiC) ; Programmation d'une tranche de renforcement du réseau sur le budget eau : la fin de la rue du 11 novembre, ou la rue de la Libération et la rue du Marais ; Panneaux pour les plans de la commune ; Pose de rideaux dans la salle du conseil et le secrétariat.

Point sur les petits travaux en cours : travaux rue de l'Avenir. A. BOUTIN confirme la réalisation des travaux d'arasement, et dit que la chaussée et ses abords sont beaucoup plus secs ; La barrière de sécurité pour la rampe de la bibliothèque : P. WATSON annonce qu'elle sera livrée demain ; Les miroirs de sécurité ont été posés rue de l'Avenir et rue de la Libération.

SYNDICAT DES GYMNASES

- 18/12 : convocation extraordinaire pour voter l'ouverture d'une ligne de Trésorerie de 33.000 €. Le Conseil Général n'a pas versé sa participation pour le premier semestre 2007, et ne peut apparemment pas le faire actuellement. C. GUIBERT pense que le Président du syndicat doit faire le nécessaire, sur le plan juridique, pour réclamer le paiement des intérêts payés pour cette ligne de trésorerie.

SIRMATCOM :

- 18/12 : Vote d'une décision modificative à hauteur de 145.000 € en fonctionnement, suite à une hausse de tonnage en déchetterie. Vote des indemnités de fonction Président / Vice Présidents pour 2008. Vote du régime indemnitaire du personnel pour 2008. Contrat d'assurance des risques statutaires. Retrait de la commune de Magny les Hameaux du SITREVA.

Commission communication:

- 06/12 : relecture des articles de l'ultime bulletin du mandat. Il sera distribué en fin de semaine.

SYNDICAT ELECTRIQUE

- 26/11 : pour présentation du projet de dissolution du syndicat. L'objectif est de réduire les structures, de ce fait les communes adhéreront directement au SDE (310 communes). Le projet de modification statutaire sera délibéré le 3 décembre.
- 03/12 : comité syndical pour projet de nouveaux statuts, suite à la dissolution des syndicats primaires (dont le SIE). Projet du budget primitif 2008.

Arrivée de F. TANTY à 9 heures 55.

SYNDICAT DU RPI

- 04/12 : commission des travaux : point sur place à l'école de Chartainvilliers. Ont été notés les problèmes de fermeture de fenêtre, de chauffage, de plomberie, d'électricité défectueuse et la question des fissures.
- 18/12 : commission des finances : gros souci à la régie de transport. Il va falloir envisager un virement d'environ 50.000 euros du syndicat vers la régie pour équilibrer le budget. Baisse de la participation du Conseil Général. Le fonctionnement du R.P.I. est à l'équilibre. F. TANTY fait remarquer que les participations des communes ne financent aucun investissement ; tout est financé par des emprunts. Il faut prévoir une augmentation de la participation communale de + 8 à 10 % pour 2008.

I. MARTIN demande comment sont définis les trajets de transports. F. TANTY répond qu'ils sont fixés en fonction des lieux d'implantation des élèves, selon les impératifs de sécurité. I. MARTIN s'interroge sur l'optimisation de la tournée. Elle exprime que les bus tournent souvent à vide. F. TANTY répond qu'on ne maîtrise pas le taux de remplissage en maternelle et en primaire, et que les tournées sont déterminées par la commission des transports en fonction des réponses des familles au questionnaire adressé en fin d'année. Le service doit être proposé malgré tout. Il ajoute qu'aujourd'hui il paraît difficile de réduire les coûts de la régie de transport. J.J. CHEVE reprend la question des subventions du Conseil Général. F. TANTY exprime que jusqu'à présent on pouvait estimer les subventions à hauteur de 80 %. Depuis quelques années, le Conseil Général regarde les dépenses avec plus d'attention. Il ajoute que le budget primitif 2008 va reprendre une « forme » normale, hors construction scolaire. J.J. CHEVE demande ce qu'il en est des effectifs de la commune au R.P.I. P. WATSON répond que nos effectifs représentant 32,5 %. Nous sommes une commune atypique par rapport à nos voisines.

CHANGE

- 13/12 : Une nouvelle fois absence de quorum au comité syndical : réunion reportée au mercredi 19 décembre.

SYNDICAT D'INTERCONNEXION DE LA REGION DE SOULAIRES

- 13/12 : explications aux agents des communes concernées par la première tranche et en charge de la maintenance du réseau de distribution. Précisions sur le schéma d'alimentation. P. WATSON expose que seule notre commune est alimentée en direct pour l'instant. L'eau distribuée arrive, pour les 4/5èmes, de JOUY, est diluée au niveau du forage des Martels. Plusieurs conseillers parlent de l'odeur très chlorée de l'eau. P. WATSON répond qu'il y a obligation d'avoir un traitement de l'eau. C. PICHOT demande si nous disposons d'un réservoir. P. WATSON répond qu'il aurait fallu garder le notre en état de fonctionnement. L'installation nous concernant est une pompe jockey qui est actionnée régulièrement.

SIPAC

- 10/12 : Approbation de la nouvelle charte de développement du Pays Chartrain. Présentation du programme du contrat du CDDI. Demande d'adhésion de la commune de Chaudon.

Réunions diverses

- 11/12 : dernière réunion de l'année de la commission électorale pour analyser tant les inscriptions que les radiations sur la liste électorale.
- 11/12 : présentation par M. Chamard, interlocuteur des collectivités pour EDF et Gaz de France, du logiciel Héraclès permettant de connaître les nouveaux raccordements des 2 services sur les 3 derniers mois. Le maire a profité de cette entrevue pour reformuler la demande faite en 2006 pour l'extension du réseau rue de l'Avenir.

Questions diverses

- SIPAC : le maire a omis d'évoquer la sollicitation du Pays Chartrain lors du dernier Conseil, pour participer aux opérations de la Route du Blé en Beauce. Il faut envoyer un dossier complet sur la manifestation mise en œuvre pour le 31 décembre. Le maire exprime qu'à son sens, dans le contexte du changement d'équipe municipale, il semble difficile d'engager les personnes dans un projet. Cependant, toute idée proposée sera étudiée.

Tour de Tapis

- P. WATSON : répond à la question de C. PICHOT, lors du dernier conseil. L'élagage des arbres de l'avenue des Bruyères sera commandé en janvier 2008.
- F. TANTY : demande si l'appel à bonne volonté concernant la prochaine équipe municipale a eu des réponses. P. WATSON répond négativement, personne n'a pris son contact. Elle demande à chaque conseiller s'il pense se représenter : C. PICHOT répond affirmativement, quelques uns hésitent encore (J.J. CHEVE, F. TANTY, C. BERNIER), les autres sont déterminés à ne pas se représenter (A. BOUTIN, M. BARTHELEMY, C. GUIBERT, I. MARTIN, A.M. CASSARD). I. MARTIN exprime que c'est un souci. Elle pense qu'il faudrait provoquer une réunion publique, et ouvrir le débat. A. BOUTIN pense qu'on ne peut pas obliger les gens. I. MARTIN ajoute qu'à son sens, il serait bon, au sein d'un conseil municipal, que les délégations varient au cours d'un mandat ; F. TANTY pense qu'on ne peut pas s'improviser dans tous les domaines. De plus, la durée d'un mandat est nécessaire pour avoir un retour. C. GUIBERT exprime qu'il ne faut pas être pessimiste. Il juge le mandat écoulé très positif. P. WATSON ajoute qu'on apprend beaucoup au cours d'un mandat. L'expérience acquise doit permettre de travailler autrement, dans une continuité positive et productive. C. GUIBERT pense que si rien n'a bougé d'ici janvier, il faudrait effectivement provoquer une réunion « technique », pour expliquer notamment la fonction d'élu, plus précisément de maire, comment créer une liste... A. BOUTIN exprime qu'aujourd'hui 80 % des gens actifs travaillent loin de Chartainvilliers. A son sens, il y a une crise du bénévolat. C. GUIBERT exprime qu'un sondage récent affiche pourtant un nombre jamais inégal de bénévoles. A. BOUTIN exprime que par ailleurs, il n'y a plus d'associations génératrices d'animations sur la commune. F. TANTY répond qu'à Soulaire et Mévoisins, il y a encore une vie associative.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.